

A envoyer à :
GUSTAVE ROUSSY
Service Dons et Legs
114 rue Édouard-Vaillant
94805 VILLEJUIF CEDEX

☐ **Oui**, je soutiens la lutte contre le cancer menée par GUSTAVE ROUSSY

Mon Don

Je fais un don par chèque à l'ordre de l'Institut Gustave Roussy
d'un montant de : €

Mes coordonnées

Civilité :

DONWEBCH

Nom :

Prénom :

Adresse :

Complément (bât., esc., n° boîte) :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

E-mail :

☐ Je souhaite recevoir de l'information par email venant de GUSTAVE ROUSSY

L'article 38 de la loi "Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée" vous permet d'exercer vos droits d'accès, de rectification et de suppression aux données personnelles vous concernant en vous adressant à GUSTAVE ROUSSY au 114 rue Édouard-Vaillant 94805 VILLEJUIF CEDEX auprès du service donateurs. GUSTAVE ROUSSY pourra utiliser votre don pour soutenir l'ensemble de ces activités : soins, recherche, qualité de vie des patients. Vos coordonnées peuvent être communiquées à d'autres organismes sauf avis contraire de votre part en cochant la case ci-contre. ☐

66 % du montant de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20 % de votre revenu imposable ou **75 %** du don de votre ISF dans le cadre de la loi Tépa. Un reçu fiscal vous sera adressé par GUSTAVE ROUSSY dans les 15 jours après réception de votre don.

Par exemple, avec 66 % de déduction fiscale :

Un don de 50 € ne vous coûte réellement que 17 € après déduction fiscale

Un don de 70 € ne vous coûte réellement que 23,80 € après déduction fiscale

Par exemple avec 75 % de déduction fiscale :

Un don de 100 € ne vous coûte réellement que 25 €

Merci de votre soutien !



Pour toute question : 01 42 11 62 10 - donsetlegs@igr.fr

GUSTAVE ROUSSY a reçu l'agrément "Don en confiance" délivré par le Comité de la charte. Cet agrément atteste de la transparence des procédures de collecte et de la bonne gestion des dons reçus.